

Assemblée communale du 8 décembre 2011, 20.00 h, Centre visiteurs Mont-Terri de Saint-Ursanne

Président : Dominique Paupe, Président

Scrutateurs : Bernard Berthold et Thierry Theurillat sont nommés scrutateurs.

Présents : 50 personnes sont présentes.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 septembre 2011
2. a) Dans le cadre du budget d'investissement, prendre connaissance et approuver les projets suivants, voter les crédits nécessaires aux travaux et donner compétence au Conseil communal pour contracter puis consolider les emprunts indispensables :
 1. Halle Saint-Ursanne : isolation, fr. 180'000.—
 2. Ecole Epauvillers : remplacement des fenêtres des logements, fr. 27'000.—
 3. La Chapelle, Epiquerez : réfection des appartements, fr. 36'000.—
 4. Ecopoint du Tillot, Saint-Ursanne : réalisation, fr. 260'000.—
- b) Prendre connaissance et approuver le budget 2012, fixer la quotité d'impôt et le prix des taxes communales
3. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement communal d'organisation.
4. Divers

1. Procès-verbal

Le procès-verbal de l'Assemblée communale du 22 septembre 2011 est approuvé tacitement.

2. Budget d'investissement, voter les crédits suivants

a. Halle Saint-Ursanne : isolation, fr. 180'000.—

Ephrem Theurillat présente le dossier. La halle de Saint-Ursanne date de 1977 et est chauffée au mazout. Une étude d'octobre 2011 a classé le bâtiment en classe G, la pire, en matière énergétique. Le projet consiste à entreprendre les travaux nécessaires à améliorer l'isolation.

L'entrée en matière est approuvée.

Les interventions suivantes sont prévues : isolation de la toiture et ferblanterie, remplacement des moteurs pour la fermeture des fenêtres, remplacement des portes de sorties de secours qui ne sont plus aux normes, pour un coût total devisé à fr. 180'000.—. Une subvention du Programme Bâtiment est attendue conformément aux normes ordinaires, pour fr. 32'000.— environ, liée à l'isolation de la toiture. Des demandes d'aides complémentaires seront par ailleurs envoyées, en particulier auprès du Patenschaft. Une économie annuelle d'énergie de l'ordre de fr. 4'500.— environ est attendue.

Ephrem Theurillat explique à Yves Maillat que le projet tient déjà compte des réductions d'aides du Programme Bâtiment. En l'occurrence, l'isolation de la toiture bénéficie d'une aide de fr. 40.—/m².

Gabriel Jeannerat demande si le remplacement des vitrages de la halle est prévu. M. Theurillat signale que pour des questions financières, cette option n'est pour l'instant par retenue dans le présent projet.

Au vote, l'Assemblée approuve sans avis contraire et à la majorité des personnes présentes, ce point de l'ordre du jour, tel que présenté.

b. Ecole Epauvillers : remplacement des fenêtres des logements, fr. 27'000.—

Ephrem Theurillat rappelle que l'isolation des combles a été réalisée sur le bâtiment de l'école d'Epauvillers en 2011. Il s'agit aujourd'hui de poursuivre l'assainissement thermique de l'immeuble par le remplacement des fenêtres.

L'entrée en matière est approuvée.

Le remplacement des fenêtres des 2 logements et des corridors par des éléments en bois-métal se chiffre à fr. 27'000.—, crédit soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Ephrem Theurillat confirme à Colette Constantin que 12 ou 13 fenêtres seront remplacées.

Guy Borne s'inquiète de savoir si la pose de fenêtres bois-métal sera autorisée, dans la mesure où un précédent projet identique avait été refusé par l'Office de la Culture. Ephrem Theurillat indique que les options d'exécution ne dérogent pas au règlement communal sur les constructions. Le Conseil se renseignera donc pour clarifier la situation.

Au vote, l'Assemblée approuve sans avis contraire et à la majorité des personnes présentes ce point de l'ordre du jour, tel que présenté.

c. La Chapelle Epiquerez : réfection des appartements, fr. 36'000.—

Ephrem Theurillat reprend la parole. Le locataire actuel a donné sa dédite et des transformations sont prévues, d'entente avec le futur occupant.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Theurillat explique les interventions prévues dans la salle de bain, le remplacement de 3 portes ainsi que la menuiserie intérieure.

Ephrem Theurillat indique à Gabriel Willemin que la rénovation de la salle de bain a été prise en compte pour fixer le nouveau loyer, qui augmente à ce titre de fr. 150.—. Les nouveaux locataires ont d'ores et déjà accepté ces conditions.

M. Theurillat ajoute à l'intention de Gabriel Jeannerat que le Conseil a décidé de louer l'ensemble de la maison, soit les 2 appartements. Les locataires seront donc responsables de l'approvisionnement en énergie (mazout) et devront veiller eux-mêmes à sa consommation. Ils pourront de plus, s'ils le souhaitent, sous-louer le studio existant dans l'immeuble.

Au vote, l'Assemblée approuve ce point de l'ordre du jour à la majorité des personnes présentes et sans avis contraire, tel que présenté.

d. Ecopoint du Tillot, réalisation : fr. 260'000.—

Jacques Vuillaume présente le dossier. Il explique les raisons de réaliser un écopoint. En particulier, l'écopoint permettra de régler plusieurs problèmes existants dans la gestion des déchets et d'améliorer les conditions de récolte du papier-carton, de la ferraille et des encombrants, à Saint-Ursanne.

Charles Girardin informe l'Assemblée que la commission des finances n'a pas eu l'occasion de se prononcer sur le projet. Ce dernier a toutefois été réalisé par et avec la commission des déchets.

Albert Piquerez explique que le dossier n'était pas prêt au moment de la dernière réunion de la commission des finances consacrée à l'examen du budget 2012. Les études réalisées depuis ont toutefois démontré que le projet permettait d'engendrer des économies dans l'élimination des déchets ce qui a conduit le Conseil à inscrire ce point à l'ordre du jour de la présente Assemblée.

Au vote, l'entrée en matière est approuvée par 30 voies contre 1.

Jacques Vuillaume présente l'emplacement retenu : à proximité du pont du Tillot, à Saint-Ursanne, en rive gauche du Doubs, sur la parcelle communale No 609, sans valeur particulière pour une autre affectation. Une modification de peu d'importance du feuillet, actuellement en zone agricole, est en voie de finalisation pour être affecté en zone d'utilité publique.

Le coût de construction se détaille ainsi :

- Aménagement de surface :	fr. 90'000.—
- Bâtiments :	fr. 112'000.—
- Travaux annexes et équipements :	fr. 52'000.—
- Divers et arrondi :	<u>fr. 6'000.—</u>
- Total :	fr. 260'000.—

Le financement sera assuré par le fonds des déchets existant de fr. 114'000.— et un emprunt pour le solde. Les économies attendues par la mise en place de ce nouveau système de gestion des déchets permettront de couvrir l'annuité de la dette.

L'écopoint supprimera la tournée des ramassages de la ferraille et des encombrants au porte-à-porte à Saint-Ursanne, au profit d'une récolte centralisée, dans des bennes disponibles en permanence. La structure réalisée accueillera aussi les containers à huile, aluminium et verre usé déposés actuellement à quelques mètres du futur écopoint, qui sera naturellement accessible à l'ensemble de la population.

Michel Maître s'interroge sur la surveillance de la place. Jacques Vuillaume rappelle l'introduction d'heures d'ouverture à la place de compost de Saint-Ursanne et la nomination d'un surveillant, ce qui a nettement amélioré les conditions d'exploitation du site. Le même principe sera mis en place pour l'écopoint et le travail devrait être confié également à la même personne, moyennant des synergies et une organisation à mettre en place. Les détails à ce sujet ne sont pas encore fixés.

M. Vuillaume indique à Gabriel Willemin qu'il est prévu d'utiliser la totalité du fonds des déchets disponible, soit fr. 114'000.—. Il ajoute à Bernard Berthold que le ramassage des encombrants restera organisé dans les villages.

Véronique Houlmann s'inquiète des difficultés qu'engendrera la centralisation des encombrants à l'écopoint en particulier pour les personnes âgées. M. Vuillaume explique que les intéressés n'ont à ce stade pas manifesté d'inquiétude à ce sujet et semblent plus soucieux de disposer d'une place pratique et propre. Il est précisé que des solutions existent, notamment dans le comportement des citoyens, pour régler le problème du transport des déchets encombrants. Par exemple, lors de l'achat de nouveau mobilier, il est possible de se le faire livrer et que l'entreprise reprenne les anciens éléments.

Gabriel Willemin regrette l'utilisation de la totalité du fonds des déchets, car cela pourrait à terme pénaliser des réalisations futures dans les autres villages. M. Vuillaume explique que le dossier a été discuté longuement en commission des déchets, qui adhère totalement à la solution retenue.

Le projet a par ailleurs obtenu un accord de principe des services de l'état compétents, notamment l'office de l'environnement.

Au vote, l'Assemblée approuve le projet à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire, tel que présenté.

2. B Budget de fonctionnement

Le Caissier présente le dossier. Le budget a été établi pour répondre aux besoins de la commune, sur la base des indications du Canton et des résultats des années précédentes, en collaboration avec la commission des finances.

Charles Girardin confirme que la commission des finances a participé à l'élaboration du budget. Les membres regrettent par contre que la version définitive du budget ne leur ait pas été présentée dans la mesure où elle diffère de la version qu'ils avaient établie.

Le caissier explique que l'augmentation du découvert budgétaire provient principalement d'un cas d'assistance survenu après la séance de la Commission.

L'entrée en matière est approuvée sans avis contraire.

Le Caissier présente dans le détail et rubrique après rubrique les éléments composant le budget 2012. Sur ces bases et les taxes suivantes :

Quotité d'impôt	2.1
Macaron stationnement	fr. 10.— / mois
Taxe cadastrale	0.3 ‰ de la valeur officielle
Taxe immobilière	1.3 ‰ de la valeur officielle
Taxe des chiens	
d'agriculteur	fr. 30.— / chien
d'autres propriétaires	fr. 40.— / chien
Taxe d'épuration *	fr. 1.05 / m ³
Taxe d'eau *	
Compteur	fr. 20.— / appareil
Taxe de base	fr. 80.— / abonné
Consommation	fr. 1.60 / m ³
* TVA en plus	

le budget 2012 boucle avec un excédent de charges de fr. 183'300.—.

Bernard Berthold est renseigné sur le prix de l'écolage facturé par Glovelier : il se monte à fr. 2'400.—.

Véronique Houlmann s'étonne des rentrées annoncées de fr. 10'000.— jugées peu élevées des locations des salles communales. Il est précisé que le prix varie de fr. 150.— à fr. 800.— environ selon les cas et que toutes les locations sont facturées et comptabilisées.

Le caissier confirme à Gabriel Willemin que le fait d'avoir installé la crèche dans des locaux communaux profite financièrement à la commune par rapport à une location à l'extérieur, puisque le loyer de la crèche bénéficie à un compte communal.

Gabriel Willemin s'inquiète de l'avenir des finances du fait qu'on ne bénéficiera plus du fonds de fusion dès 2013. Il est expliqué que des mesures devront être étudiées pour rétablir l'équilibre budgétaire. Ephrem Theurillat ajoute que le budget de fonctionnement prévoit d'importantes dépenses notamment pour l'entretien des bâtiments, du fait justement de l'existence du fonds de fusion. Dès 2013, les dépenses devront d'une part être réduites et, d'autre part, les travaux réalisés devraient à terme conduire à des économies d'énergie.

Ephrem Theurillat signale que le coût du mazout varie d'une année à l'autre dans les comptes/le budget, selon l'évolution du prix. En particulier pour 2012, le budget tient compte de prix du mazout élevé.

Au vote, les taxes, la quotité puis le budget 2012 sont approuvés par l'Assemblée, à la majorité des personnes présentes, sans avis contraire, tels que présentés.

Le caissier présente encore le budget d'investissement 2012. Les dépenses se monteront à fr. 890'000.— et les produits devraient atteindre fr. 899'000.—, compte tenu du décalage dans le versement des subventions.

3. Règlement d'organisation.

Ephrem Theurillat prend la parole. Il explique qu'il s'agit d'adapter notamment le texte au règlement sur les élections en ce qui concerne le nombre de membres du Conseil. Les modifications prévues permettent également la mise en conformité aux nouvelles normes légales cantonales et à l'évolution de l'organisation communale. Enfin, le nouveau règlement traite l'interpellation de Michel Marchand en Assemblée d'avril 2011 au sujet de la création d'une commission culturelle communale.

L'entrée en matière est approuvée.

M. Theurillat explique puis lit l'intégralité des articles concernés par une modification, soit :

1. Art. 32 adaptation aux bases légales cantonales
2. Art. 36 conseil communal à 7 membres
3. Art. 40 adaptation formelle (convocation du Conseil à la demande de 4 membres et plus 5)
4. Art. 47 regroupement des commissions forestière et rurale ; création de la commission de la crèche et de la commission culturelle

5. Art. 55 et 56 définition de la commission rurale et forestière
6. Art. 62 définition de la commission de la crèche
7. Art. 63 définition de la commission culturelle
8. Art. 76 nouveau, disposition transitoire formelle

En réponse à l'interpellation de Michel Marchand, l'alinéa 1 de l'article 62 a été rédigé ainsi : « La commune encourage, soutient et favorise l'organisation des activités culturelles au sens large, sur son territoire. L'Association Ursinia est chargée de la mise en œuvre de cette politique conformément à ses statuts. »

Il est rappelé à Gabriel Willemin que les commissions communales ont une fonction consultative et non délibérative.

Au vote, l'Assemblée approuve sans avis contraire les modifications proposées du règlement communal d'organisation, telles que présentées.

4. Divers

Bernard Berthold souhaite savoir où en est le projet de desserte Internet en haut débit sur le territoire communal. Nicolas Maître explique que les tractations et négociations se poursuivent avec les deux principaux fournisseurs (EBL et Swisscom). Des solutions impliquant des investissements très importants seront vraisemblablement soumises à l'Assemblée courant 2012.

Gabriel Jeannerat demande où en est la problématique des pollutions d'odeurs de Benteler Automotive SA. Jacques Vuillaume explique la création d'une commission de médiation au printemps 2011, regroupant l'entreprise, des riverains, l'Office de l'environnement et la Commune. L'objectif de la commission visait à convaincre l'entreprise de l'existence d'un problème d'odeur et de l'engager dans un processus volontaire d'assainissement des installations. Les résultats peuvent à ce stade être qualifiés de satisfaisant puisque l'entreprise a demandé et obtenu, tout récemment selon nos renseignements, de la maison-mère un crédit pour l'assainissement d'une première cheminée, qui devrait intervenir au printemps prochain. Si la solution technique retenue donne satisfaction, le processus d'assainissement se poursuivra.

Nicolas Maître confirme à Gabriel Willemin que les règlements communaux sont disponibles sur le site Internet communal. M. Willemin ajoute que le Parlement votera un crédit de 1.5 mio à sa prochaine session en faveur de la réfection du Pont St-Jean de Saint-Ursanne. En outre, les démarches sont en cours pour définir dans quelles mesures il est possible d'enlever les arbres poussant sur la presqu'île à l'amont du Pont St-Jean. Le Doubs est toutefois régi par des bases légales fédérales et l'enlèvement de ces arbres sera sans doute difficile.

Pour clore l'Assemblée, le film de promotion de la Commune, réalisé par Gate24 et disponible notamment sur le site Internet communal, est projeté aux personnes présentes.

Albert Piquerez signale que la route de Seleute, fermée depuis quelques jours en raison d'un glissement de terrain, sera réouverte dès demain (9 décembre 2011).

M. le Maire adresse enfin ses remerciements aux membres du Conseil communal ainsi qu'au personnel pour le travail accompli tout au long de l'année. Il souhaite à chacun de bonnes fêtes et heureuse année 2012.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève l'Assemblée à 22.00 h.

ASSEMBLEE COMMUNALE DE CLOS DU DOUBS

Le Président

Le Secrétaire

D. Paupe

Ph. Burket